

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/06/17/2022015332/justel>

Dossier numéro : 2022-06-17/26

Titre

17 JUIN 2022. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 5 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 22-07-2022 page : 58602

Entrée en vigueur : 01-08-2022

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'annexe 1er de l'arrêté royal du 5 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale, sous le titre intitulé " PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE ", les mots " Ninove 75 " sont remplacés par les mots " Ninove 74 ".

[Art.](#) 2. Le ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.